

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Convocation du **11/06/2026**

Conseillers en exercice : **43**

Présents : **39**

Quorum : **22**

N° **19_170626**

OBJET : FINANCES

BUDGET ECONOMIE

EMPLOI

Approbation du Budget
Supplémentaire 2026 -
budget annexe des Pompes
funèbres

SEANCE DU 17 JUIN 2026

L'an Deux Mille Vingt Six, Le Dix Sept Juin à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace des Libertés, Salle Stéphane Hessel, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Maire.

PRESENTS :

Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Giovanni SCHIPANI, Madame Hélène DI VITA DANCHESI, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Betty CORALLO, Monsieur Arthur SALONE, Madame Gaëlle RODEVILLE, Monsieur Pierre ARNOUX, Madame Fadila TEYSSIER, Madame Sandrine SALEMME, Monsieur Fabio CHIKHOUNE, Monsieur Michaël TEDESCO, Madame Soumicha DRAOUI, Monsieur Jean-François BUDON, Madame Julianne BOUVOT, Monsieur Mohamed LAZLI, Monsieur Marc PAGANO, Monsieur Jean-Pierre NIVET, Madame Evelyne KHEMSI, Madame Laurence BAUSSANT, Madame Virginie RAES, Madame Mélanie PITTAU, Madame Evelyne POURCEL, Monsieur Alexandre LATZ, Madame Julie PAPPALARDO, Monsieur Raphaël DA HORTA, Monsieur Théo ARMAND-HILAIRE, Monsieur Joseph PITTERA, Madame Joëlle MELIN, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Fabienne COULOMB-AVERTY, Monsieur Jean-Dominique ROUBAUD, Monsieur Mathieu NOVELLI, Monsieur Alain ROUSSET, Monsieur Gérard GAZAY, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Monsieur René VANULS formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES :

Monsieur François OTCHAKOVSKY-LAURENS (donne pouvoir à Madame Gaëlle RODEVILLE), Madame Sophie AMARANTINIS (donne pouvoir à Monsieur Gérard GAZAY), Madame Julie GABRIEL (donne pouvoir à Monsieur Pascal AGOSTINI), Monsieur Jean-Marie DOUVILLE (donne pouvoir à Monsieur Michaël TEDESCO)

Madame Julianne BOUVOT a été élu(e) Secrétaire.

Délibération n°19_170626 du Conseil Municipal du mercredi 17 juin 2026 (suite)

Monsieur Denis GRANDJEAN rapporte :

Le Budget Supplémentaire a pour objet de reprendre les résultats de l'exercice précédent et d'ajuster, si nécessaire, les crédits votés de l'exercice en cours.

Ainsi, les résultats dégagés par le compte financier unique 2025 sont repris conformément à la délibération d'affectation du résultat de l'exercice 2025.

En outre, depuis le vote du Budget Primitif 2026, les crédits sur ce budget annexe nécessitent des ajustements en section d'exploitation. La note de présentation ci-annexée, détaille le contenu budgétaire de ce Budget Supplémentaire 2026 des Pompes funèbres.

Cette délibération propose d'adopter le Budget Supplémentaire du budget annexe des Pompes funèbres pour l'exercice 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M4,

VU la délibération n° 024-181225 du 18 décembre 2025 relative au Budget Primitif 2026 du budget annexe des Pompes funèbres,

VU la délibération du 17 juin 2026 relative au compte financier unique 2025 du budget annexe des Pompes funèbres,

VU la délibération du 17 juin 2026 relative à l'affectation du résultat de l'exercice 2025 du budget annexe des Pompes funèbres,

VU l'examen en Commission municipale,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

ARTICLE 1^{er} : d'APPROUVER le Budget Supplémentaire du budget annexe des Pompes funèbres pour l'exercice 2026, voté en équilibre aux montants ci-dessous :

	Dépenses	Recettes
Exploitation	269 854,23 €	269 854,23 €
Investissement	0,00 €	0,00 €
TOTAL	269 854,23 €	269 854,23 €

ARTICLE 2 : d'ADOPTER le document budgétaire réglementaire ci-annexé, comportant les ajustements de crédits de l'exercice 2026 en dépenses et en recettes, inscrits par chapitres et articles, ainsi que la reprise des résultats de l'exercice 2025 ;

ARTICLE 3 : d'AUTORISER Monsieur le Maire, sur l'exercice 2026, à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre en section d'investissement et en section d'exploitation (hors charges de personnel) sur le budget annexe des Pompes funèbres dans la limite des 7,5 % des dépenses réelles de la section concernée.

Délibération n°19_170626 du Conseil Municipal du mercredi 17 juin 2026 (suite)

ADOpte A L'UNANIMITE

ABSTENTIONS : 13

Monsieur Joseph PITTERA, Madame Joëlle MELIN, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Fabienne COULOMB-AVERTY, Monsieur Jean-Dominique ROUBAUD, Monsieur Mathieu NOVELLI, Monsieur Alain ROUSSET, Monsieur Gérard GAZAY, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Madame Sophie AMARANTINIS, Madame Julie GABRIEL, Monsieur René VANULS

POUR EXTRAIT CONFORME